

Les figures changeantes de la communauté des sociétaires Desjardins

J. Yvon Thériault¹

Il n'existe pas encore d'étude, relativement exhaustive, retraçant le lien entre l'expérience des caisses populaires Desjardins, ou du mouvement coopératif en général, et l'identité québécoise. Il semble en fait que l'affinité entre l'entreprise Desjardins et l'affirmation nationale des Québécois aille tellement de soi que personne n'a cru utile d'en scruter les aléas. Pourtant, ce n'est pas parce qu'un phénomène est évident que son analyse ne nous fournit pas des indications précieuses sur les enjeux sociaux contemporains.

Nous ne nous proposons pas, dans le court laps de temps qui nous est imparti, de combler cette lacune. Nous voudrions plutôt dresser un canevas des figures (nous en avons répertorié quatre : la figure paroissiale, la figure nationale, la figure technocratique et la figure individualisante) par lesquelles on a représenté historiquement la communauté des membres que sont les sociétaires de Desjardins. Ces différentes figures, qui se sont succédé au cours du siècle, ou presque, qui nous sépare de la naissance de la première caisse populaire Desjardins, sont le signe de modifications au sein de la combinaison associationentreprise qui caractérise Desjardins en tant qu'institution coopérative. Nous n'étudierons pas spécifiquement ces modifications. Néanmoins, la simple description des figures successives de la communauté des sociétaires Desjardins nous révèle les liens étroits qui unissent Desjardins comme mouvement à la société québécoise et soulève des interrogations sur la nature actuelle du projet coopératif et du projet nationaliste².

1. Ce texte n'aurait pu être rédigé sans la collaboration de Guy Chiasson qui a effectué pour nous une première fouille bibliographique.
2. L'analyse présentée ici n'est pas une lecture interne des modifications au sein du Mouvement Desjardins comme celles réalisées récemment par Yvan Rousseau et Roger Levasseur (1995. *Du comptoir au réseau financier. L'expérience historique de Mouvement Desjardins dans la région centre du Québec, 1909-1970*, Québec, Boréal) ou Ronald Rudin (1990. *In Whose Interest ? Québec's Caisses Populaires 1900-1945*, Montréal et Kingston, McGill-Queens University Press). Notre propos est plus macrosociologique et vise à dégager les figures par lesquelles le mouvement s'est imposé dans l'imaginaire québécois (canadien-français). La chronologie que nous établissons, bien qu'elle soit liée à des modifications au sein de l'associationentreprise Desjardins, ne suit pas pour autant les transformations internes qu'a connues le mouvement.

Pour nous, comme nous venons brièvement de l'indiquer, la relation entre Desjardins, comme entreprise, et l'identité québécoise se comprend à travers la combinaison particulière qu'est l'institution coopérative comme organisation économique, *entreprise*, d'une part, et comme regroupement de personnes, *association*, d'autre part. Ainsi que nous l'a rappelé Claude Vienney³, les coopératives comme organisations économiques (entreprises) ne sont pas des entreprises comme les autres, en autant qu'elles sont liées par un système de règles aux sociétaires qui sont leurs membres. Inversement, comme regroupement de personnes (association), la coopération peut être associée aux mouvements sociaux. Mouvement social particulier toutefois en autant qu'il est organiquement lié à une entreprise économique.

C'est d'ailleurs cette combinaison particulière association-entreprise qui constitue l'originalité et le paradoxe de la coopération. Comme entreprise, la coopérative est continuellement contrainte à redéfinir le rapport qui l'unit à ses membres ; elle ne peut, à moins de modifier complètement ses règles et de quitter l'univers de la coopération (ce qui n'est pas encore tout à fait le cas de Desjardins), devenir complètement une entreprise comme les autres. Comme association, regroupement de personnes ou mouvement, elle est particulièrement marquée par une tendance à l'institutionnalisation, c'est-à-dire que son succès est lié à la croissance des fonctions économiques au détriment de ses fonctions associatives. Tant l'entreprise que l'association réussissent ainsi difficilement à se déployer pleinement. Ce que nous nous proposons d'étudier ici, c'est la dynamique de cette combinaison dans le cas particulier de l'entreprise Desjardins et les figures changeantes de la communauté qui constitue ses sociétaires⁴.

3. Claude Vienney (1975). *Les institutions coopératives comme agents de transformations économiques et sociales*, notes de recherche, École des hautes études en sciences sociales (EHESS), Paris, Centre de recherches coopératives.
4. Cette problématique a été développée dans les études que nous avons menées sur l'expérience coopérative acadienne. Voir J. Yvon Thériault (1981). *Acadie coopérative et développement acadien. Contribution à une sociologie d'un développement périphérique et à ses formes de résistance*, thèse de troisième cycle, Paris, EHESS ; et J. Yvon Thériault (1995). *L'identité à l'épreuve de la modernité. Écrits politiques sur l'Acadie et les francophonies canadiennes minoritaires*, chapitre 8 : « La démocratie coopérative » (p. 197-212), Moncton, Éditions d'Acadie.

La figure paroissiale (1906-1936)

L'association de personnes à la base du système des coopératives d'épargne et de crédit conçu par Alphonse Desjardins, au début du siècle, n'avait pas une figure nationale, mais bien paroissiale. En effet, si Alphonse Desjardins lui-même a souligné que l'une des conséquences de l'organisation des caisses populaires serait la constitution d'un « capital national » pour les Canadiens français, il faut bien voir cet objectif comme un dérivé et non pas comme sa préoccupation principale.

En effet, Alphonse Desjardins n'était pas un ardent nationaliste. Jeune homme, il participa du côté de l'armée canadienne à la répression de la rébellion des métis de Louis Riel sans que cela n'ait semblé le troubler⁵. Il combatta, comme journaliste, les idées autonomistes du gouvernement québécois de Mercier. S'il s'identifie à la nation canadienne-française, la représentation qu'il s'en fait n'est pas celle d'un rassemblement imaginaire qui unit des individus au-delà des solidarités réelles, mais bien celle d'un regroupement concret autour de solidarités paroissiales. C'est cette paroisse que son système vise à fortifier. « Faire de la paroisse, dit-il en 1912, un foyer solidement coopératif de toutes les activités tendant au bien être matériel ne peut nuire au but surnaturel qui en a inspiré la création [...]. Ça ne peut manquer de fortifier l'attachement de nos compatriotes pour le clocher natal et de leur rendre de plus en plus cher⁶.

C'est en adaptant d'ailleurs à la solidarité paroissiale le modèle coopératif européen, largement pensé au départ en fonction des solidarités de classes ou de professions, que la formule Desjardins connut du succès⁷. L'association de personnes à la base du mouvement fut donc plus paroissiale que démocratique, plus un regroupement sociologique qu'une assemblée délibérative. L'organisation coopérative naissante est ainsi étroitement associée aux notables ruraux (la petite bourgeoisie traditionnelle⁸). C'est dans le clergé, notables naturels des paroisses, que Desjardins puisa ses premiers propagandistes. Ce sont les curés qui verront au bon fonctionnement des caisses populaires en participant directement au conseil d'administration ou à la gestion de la caisse. Sur 171 caisses fondées de 1900 à 1920, 126 ont un curé à un poste central du conseil d'administration (habituellement le président⁹). Au-delà des nécessités écono-

5. Yves Roby (1964). *Alphonse Desjardins et les caisses populaires 1854-1920*, Montréal, Fides, p. 14 et ss.
6. Jacques Besner et Louis Claude Bertrand (1973). « Les caisses populaires Desjardins », *L'Action nationale*, vol. 62, n° 6, p. 464.
7. Voir Gaston Deschênes (1971). « Le mouvement coopératif québécois, son évolution », *Revue canadienne d'économie et de coopération*, n° 5, p. 125-159.
8. Voir Ronald Rudin (1990). *Op. cit.*
9. Voir Yves Roby (1964). *Op. cit.*, p. 114-115.

miques individuelles et de l'entraide, les premiers sociétaires de Desjardins virent dans la caisse populaire une nouvelle institution économique susceptible d'adapter le capitalisme marchand envahissant à la structure paroissiale. L'entreprise coopérative devait vivifier l'association paroissiale, elle en était une extension naturelle et non un corps politique organisé devant la transformer. Telle est la figure de la communauté des sociétaires Desjardins des années de fondation (1906) jusqu'aux années 1940.

Le succès même de la caisse populaire signifiait toutefois une plus grande généralisation des rapports marchands au détriment même de la solidarité paroissiale que le mouvement se proposait de protéger. La caisse populaire prospérait parce que disparaissait le Québec replié autour de son clocher paroissial ; la caisse populaire prospérait parce que la communauté paroissiale que voulait sauver le Commandeur Desjardins était dorénavant traversée de toutes parts par des rapports qui lui étaient étrangers (des rapports marchands). Tel est le paradoxe de la combinaison association-entreprise qu'est la coopération : son succès est lié à la disparition de l'association qui préside à sa naissance. Toutefois, l'entreprise demeure liée à ses sociétaires ; pour maintenir sa légitimité, elle est contrainte de redéfinir le groupement qui constitue ses membres comme association.

La figure nationale (1936-1960)

Même si l'image d'une caisse populaire collée à la paroisse restera longtemps associée au mouvement Desjardins, dès la fin des années 1930 cette figure n'est plus vraie. C'est la figure nationale qui définit alors, de plus en plus, le regroupement de personnes que sont les membres de Desjardins. L'émergence de cette deuxième figure est contemporaine d'ailleurs de la deuxième naissance du coopératisme québécois. Le tournant des années 1940, en effet, dans la foulée de l'effervescence économique de l'après crise et des retombées de la Seconde Guerre mondiale, sera la période la plus active du développement de nouvelles coopératives au Québec. Les caisses populaires, qui avaient jusqu'alors connu un développement lent, pragmatique et conservateur, se multiplient. En 1940, par exemple, le nombre de membres est de 122 000 ; il triplera de 1940 à 1945¹⁰ Même phénomène d'ailleurs pour les coopératives agricoles nées, elles aussi, au début du XX^e siècle, pour la défense du milieu rural et paroissial¹¹ : leur nombre

10. François-Albert Angers (1974). *La coopération. De la réalité à la théorie économique*, tome 1: *Le monde vivant de la coopération*, Montréal, Fides, p. 11.

11. On associe la première coopérative agricole, ancêtre du secteur coopératif agricole actuel, au curé J. B. Allaire, à Adamsville en 1903. La coopérative agricole, tout comme la caisse populaire, visait à regrouper des individus (agriculteurs) autour du cadre naturel qu'était la paroisse.

croîtra d'une façon vertigineuse après les années 1930. Le fait que les coopératives se multiplient dans une période de bouleversements économiques et non dans une période de crise confirme l'idée qu'elles défendent principalement un intérêt communautaire (association) et non un intérêt de promotion économique (entreprise).

Les caisses populaires et les coopératives agricoles ne sont d'ailleurs plus, dès lors, les seules institutions coopératives dans l'univers coopératif québécois. L'époque verra naître aussi les premières coopératives de consommation (on pense à la Familiale, en 1937) et les coopératives de pêcheurs (Pêcheurs unis du Québec, en 1939). Ces dernières initiatives, comme l'expansion des caisses populaires et des coopératives agricoles, participent alors d'une intégration du projet coopératif à un discours social de portée nationale. La dimension proprement sociale du mouvement coopératif est particulièrement mise de l'avant, à l'époque, dans les milieux coopératifs influencés par le Mouvement d'Antigonish, mouvement né dans les provinces Maritimes au cours des années 1920 et qui, tout en valorisant lui aussi le cadre communautaire paroissial, vise, par l'éducation coopérative, le développement économique et social. La dimension nationaliste sera quant à elle défendue par les penseurs associés à l'École des hautes études commerciales de Montréal. On pense notamment à Victor Barbeau, à Esdras Minville et à François-Albert Angers¹². À la différence du caractère essentiellement défensif du projet philanthropique de Desjardins, le discours social ou national sera nettement plus positif, voyant dans la coopération l'amorce d'une véritable révolution socio-économique.

À la fin des années 1930, que ce soit au sein du Conseil supérieur de la coopération (1939), à l'École des sciences sociales de l'Université Laval et à sa Chaire coopérative (1937), au sein de l'école supérieure de Sainte-Anne-de-la-Pocatière (1937), ou encore chez les intellectuels nationalistes gravitant autour de *l'Action nationale*, qui publiera en 1938 un numéro spécial sur la coopération, ou chez ceux faisant partie du nouvel Ordre de Jacques Cartier comme chez les militants actifs dans les nombreuses associations liées à l'action catholique et aux enseignements sociaux de l'Église, la coopération est à l'ordre du jour.

Au-delà des différences d'écoles, elle fait dorénavant partie d'une critique du capitalisme et du socialisme et se présente comme une troisième voie qui emprunte beaucoup au modèle corporatiste alors en vogue dans l'Europe méditerranéenne. Esdras Mainville proposera, dans *l'Actualité économique* de décembre 1936, le projet suivant : « l'actionnariat ouvrier généralisé avec

12. Pour une présentation des doctrines coopératives au Québec et au Canada, voir André Leclerc (1982). *Les doctrines coopératives en Europe et au Canada naissance, évolution et interventions*, Sherbrooke, Irecus.

partage corrélatif des profits. En deuxième lieu, formule plus fructueuse peut-être, l'épanouissement du corporatisme dans le coopératisme, c'est-à-dire la propriété et l'exploitation collective de l'entreprise¹³ »

Mais, comme le rappellera en 1963 son collègue Victor Barbeau : « [Le mouvement coopératiste] n'a commencé à prendre une certaine ampleur, une certaine vigueur qu'à partir du jour où les nationalistes ont découvert qu'il n'y avait pas de formule plus appropriée, non seulement aux besoins, mais j'oserais dire aussi au tempérament des Canadiens français¹⁴. » Rodolphe Laplante, dans la revue *Culture*¹⁵, disait déjà en 1945 :

Si nous de langue française sommes des réalisateurs en coopération, si nous avons acquis l'esprit grâce à notre incomparable cadre paroissial, il est d'ores et déjà opportun d'affirmer que l'esprit coopératif de nos compatriotes, la philosophie qu'ils ont de ce mouvement, l'esprit qu'ils entendent lui donner, le but ultime à atteindre, tout cela va à l'encontre du matérialisme qui caractérise le mouvement dans les milieux anglo-saxons.

Le projet coopératif devenait un modèle canadien-français de développement, une façon d'exprimer sa distinction, tout en étant l'outil par excellence de reprise en main de sa destinée. Un « mouvement sauveur », clamera François-Albert Angers dans un article de *L'Action nationale*¹⁶ en 1940. Laissons à Lionel Groulx, la même année, toujours dans *L'Action nationale*, le soin d'exprimer, mieux que tout autre, la sensibilité coopérative et nationaliste de l'époque.

De l'idée coopérative, voici ce que j'ai dit : n'eût-elle d'autre résultat que de révéler aux Canadiens français l'existence du problème économique, de leur problème économique, et par la solution de ce problème, de leur apprendre le sens de la solidarité, le sens de leur fraternité nationale et chrétienne, le résultat serait déjà immense. Il pourrait être le point de départ et le point d'appui d'une sorte de révolution sociale, politique, nationale¹⁷.

Mais, encore ici, la croissance des caisses populaires dans l'après-guerre, si elle participait d'un enrichissement collectif des Québécois, ne le faisait pas principalement à travers le modèle de la « fraternité nationale et chrétienne »

13. Cité dans Kristian J. Schnack (1984). *The Quebec Co-operative Movement and its Relationship to Nationalist Ideology*, thèse de maîtrise, Carleton University, Ottawa.

14. Victor Barbeau (1963). « Les cinquante ans de L'Action nationale », *L'Action nationale*, vol. 52, n° 9, p. 938.

15. Rodolphe Laplante (1945). « Notre mouvement coopératif a-t-il une philosophie propre », *Culture*, vol. 6, n° 4, p. 439.

16. François-Albert Angers (1940). « La coopération Mouvement sauveur », *L'Action nationale*, n° 20, p. 266-279.

17. Lionel Groulx (1940). « Pour un commencement de libération », *L'Action nationale*, octobre, n° 20, p. 119.

souhaitée par l'abbé Groulx. La stratégie d'un développement corporatiste de type coopératif, c'est-à-dire hors l'État, s'appuyant avant tout sur les solidarités nationales canadiennes-françaises au sein de la société civile, se trouvait limitée par les nouvelles aspirations dites modernisantes auxquelles aspiraient dorénavant les Canadiens français. La bataille en 1945 qui conduisit à la scission de neuf caisses populaires pour former la Fédération de Montréal des caisses populaires était déjà l'indice que le nationalisme traditionnel battait de l'aile face à la montée d'une logique technocratique¹⁸. Une mutation profonde de l'identité canadienne-française se réalisait, mutation dont le succès de Desjardins comme entreprise était en partie responsable et en partie le résultat.

La figure technocratique (1960-1980)

C'est au cours des années 1960, en plein milieu de la Révolution tranquille, que la combinaison association-entreprise, au sein de Desjardins, bascula. Jusqu'alors, en effet, que ce soit à travers la figure paroissiale ou la figure nationale, la trame directrice de Desjardins est fixée par le type de regroupement que forment ses sociétaires¹⁹. C'est l'association qui définit l'orientation de l'entreprise. Après 1960, la dynamique association-entreprise ne disparaît pas ; sa logique s'inverse toutefois, c'est l'entreprise qui tend à définir le type de communauté constituée par ses membres.

François-Albert Angers, dans son histoire économique du coopératisme québécois, rappelait comment, à partir de 1962, Desjardins entrait dans une période active de fondation et d'acquisition d'institutions diverses²⁰. Ce fut d'abord, en 1962, la fondation de la Société de gestion d'Aibigny et de l'Association coopérative Desjardins qui prirent le contrôle de La Sauvegarde, compagnie d'assurance-vie, et l'année suivante de la compagnie d'assurance générale La Sécurité. Cette série de fondations et d'acquisitions d'institutions diverses culminera en 1972 par des mesures législatives permettant à ces institu-

18. Ronald Rudin (1990). *Op. cit.*, p. 77 et ss.

19. Autant chez Rudin (1990) que chez Rousseau et Levasseur (1995), l'affirmation d'une technocratie au sein du mouvement est déjà fermement établie autour des années 1940. À notre avis, jusqu'aux années 1960, Desjardins reste néanmoins plus un mouvement qu'une entreprise en raison de son insertion dans la société québécoise. Comme nous l'avons déjà souligné, notre analyse ne procède pas d'une lecture interne à l'entreprise, mais d'une analyse des figures par lesquelles la communauté des membres de Desjardins est représentée. Il n'y a pas correspondance parfaite entre les modifications internes au mouvement et les figures par lesquelles il est ou il se représente.

20. François-Albert Angers (1974). *Op. cit.*, p. 113.

tions, « fait peu orthodoxe », de préciser François-Albert Angers, d'occuper des postes d'administrateurs au Conseil de la Fédération, et par la création de la Société Desjardins. Cette image nouvelle axée prioritairement sur l'entreprise et non sur le mouvement est parfaitement résumée par le slogan populaire de l'époque qui reprenait en rafale la diversité institutionnelle de Desjardins « POPSAC-AVI-SAU-SEC-FI-CO-PIN...PLAC ». La force institutionnelle de Desjardins s'affichera aussi matériellement par la construction, au cours de ces années, du Complexe Desjardins à l'est du centre-ville de Montréal, symbole par excellence de la puissance économique des institutions du Québec français.

L'image institutionnelle de Desjardins ne met pas fin, après les années 1960, à toute représentation collective de ses sociétaires. Il faut, dira Gérard Fortin en 1971, dans le rapport de la Commission d'enquête sur la santé et le bien-être social, étude commandée par Desjardins, « redonner à la population un objectif collectif, lui donner le sentiment de construction communautaire et non d'une consommation individuelle²¹ ». Il faut faire appel, poursuivra dans la même veine René Croteau²², alors directeur général du district de Québec de la Fédération, à « la solidarité sociale [...] le lieu d'élaboration et de maturation du bien commun ».

Ce qui est proprement nouveau alors, c'est que dorénavant la « solidarité » n'est plus une donnée concrète, un déduit, que l'entreprise ne fait que dévoiler et promouvoir, ainsi que l'était la solidarité paroissiale ou nationale. Elle est devenue une chose à construire, à mettre au service de l'entreprise. Dans le vocabulaire de l'époque, le sociétaire devient un citoyen abstrait, la paroisse une référence à la dimension « locale » du déploiement de l'entreprise, comme si le mouvement reposait sur une carte blanche sur laquelle il serait possible d'aménager n'importe quel type de solidarité. Le lien qui unit les sociétaires est dorénavant une abstraction, un artifice ; c'est pourquoi il s'agit d'un projet de donner forme à une communauté de sociétaires.

Derrière cette nouvelle image de la communauté des sociétaires qui constitue la dimension associative de Desjardins, se dessine d'ailleurs le projet technocratique alors hégémonique dans le Québec de la Révolution tranquille. À cet égard, non seulement Desjardins s'institutionnalise, mais il apparaît comme le symbole d'un Québec triomphant, sûr de lui-même, capable de maîtriser le présent et l'avenir par la construction de grandes institutions dont, au premier chef, l'État québécois. Si, au cours de la période précédente, Desjardins était « un mouvement sauveur » au service de la nation canadienne-française, il est maintenant le prototype organisationnel du Québec moderne.

21. Cité par André Morin (1971). « Les caisses populaires Desjardins occupent la place qui leur revient », *Revue Desjardins*, vol. 37, n° 3, p. 3-10.

22. René Croteau (1971). « Les caisses populaires Desjardins évoluent rapidement. Où en sommes-nous ? », *Revue Desjardins*, vol. 37, n° 5, p. 24.

Ainsi, les sociétaires Desjardins, ce sont dorénavant les Québécois définis principalement par leur référence à l'État québécois. La communauté des sociétaires se différencie donc difficilement de l'appel à la solidarité sociétale qui s'affirme alors à travers le projet souverainiste. C'est pourquoi le Parti québécois²³ pourra, dans ses premiers programmes, faire des institutions coopératives d'épargne et de crédit, avec l'État québécois, la pierre angulaire du système bancaire d'un Québec souverain. C'est pourquoi le Mouvement national des Québécois pourra dire, en 1975, dans son manifeste « La coopération outil de libération » :

Autant l'État québécois colonisé a été au service des intérêts étrangers et capitalistes, autant l'État québécois libre devra être au service des intérêts québécois et de leurs formes d'organisations collectives. La plus importante et la plus enracinée de ces organisations économiques reste le mouvement coopératif²⁴.

Ainsi l'entreprise Desjardins, qui était née comme mouvement de défense de la paroisse canadienne-française pour, par la suite, se transformer en un projet de libération socio-nationale de la société civile, devenait-elle une institution structurant, à la manière de l'État, une solidarité de type bureaucratique. Alphonse Desjardins aurait pourtant dit de l'État que c'était le « dieu des calculateurs, des peureux et des mous²⁵ ».

La figure individualisante (1980-1995)

La participation de Desjardins à une figure collective du Québec, à un projet de société globale structurée et mise en forme par ses « organisations collectives » ne pourra longtemps camoufler le fait que, dorénavant, ce sont des individus abstraits définis principalement en fonction des besoins d'une entreprise qui forment la communauté des sociétaires Desjardins. Plus Desjardins s'institutionnalise d'ailleurs, plus les sociétaires eux-mêmes deviennent des individus clients qui définissent leur appartenance à l'entreprise en fonction de leurs intérêts personnels.

23. Parti québécois (1972). *Prochaine étape... Quand nous serons vraiment maîtres chez nous*, Montréal, Parti Québécois.

24. Léon Jacques (1975). « La coopération outil de développement. Manifeste du Mouvement national des Québécois », *L'Action nationale*, vol. LXV, n° 2, octobre, p. 90.

25. Cité dans Jocelyn Létourneau (1991). « La nouvelle figure identitaire du Québécois. Essai sur la dimension symbolique d'un consensus social en voie d'émergence », *British Journal of Canadian Studies*, vol. 6, n° 1, p. 22.

Tout comme les autres figures des sociétaires de Desjardins, la dernière figure, la figure individualisante, est étroitement associée à l'identité québécoise et particulièrement aux modifications identitaires qui se réalisent au tournant des années 1980 dans la mouvance de l'après premier référendum. Le Québec francophone est alors happé par la vague de la culture individualiste qui s'impose à l'ensemble du village global mondial. Finis les grands dessins collectifs dirigés du sommet par des technocrates bienveillants. Place maintenant à l'individu, à « l'Homme performant », à l'entrepreneur, au Québec Inc. Tout projet collectif, même celui de la souveraineté nationale, sera dorénavant mesuré à l'aune du principe de l'utilité, de l'efficacité administrative, de la rentabilité, bref, de l'intérêt bien compté²⁶.

Jocelyn Létourneau décrit ainsi la place prise par Desjardins dans le Québec individualisant des années 1980 et 1990.

Noël 1990 a consacré, pour le Québécois francophone (cette précision est importante), la naissance d'un nouveau messie. Surplombant l'un des monuments de la réussite, de l'affirmation et de l'assurance québécoise, le fameux « Complexe G » de la vieille capitale, une étoile scintillante, de forme hexagonale (il s'agit du logo du mouvement Desjardins), annonçant d'ailleurs à tous, en cette veillée, la confirmation du grand événement²⁷.

Voilà la confirmation, pense Jocelyn Létourneau, du passage d'une figure identitaire québécoise, celle de « l'Homme moderne » (l'être collectif de la Révolution tranquille) à « l'Homme performant » (l'être individualisant des années 1980), passage dont Desjardins est la figure la plus emblématique.

« Desjardins »... comme on le dit aujourd'hui tout simplement, sans l'attribut « mouvement » ou « caisse populaire », confondant ainsi Desjardins le mouvement et Desjardins l'entreprise avec Desjardins l'Homme. « Desjardins »... donc, sans adjectif, au-dessus du Québec technocratique. L'institution Desjardins se confond avec son fondateur. Desjardins, c'est une entreprise mais aussi la réussite d'un homme, Alphonse, la preuve de la capacité entrepreneuriale des Québécois francophones et la réconciliation du Québec français et catholique avec l'argent et la réussite individuelle. La télé-série consacrée à Desjardins et présentée au début des années 1990 s'appelait fort justement « La vie d'un homme, l'histoire d'un peuple ».

Dans la figure individualisante, la communauté des sociétaires tend à se réduire à l'addition des intérêts personnels des individus qui la fondent. Comme dans la théorie utilitariste classique, le bonheur commun ne serait rien d'autre

26. Voir l'analyse que nous avons réalisée de cette période dans J. Yvon Thériault (1994). « L'individualisme démocratique et le projet souverainiste », *Sociologie et sociétés, Québec fin de siècle*, vol. XXVI, n° 2, automne, p. 19-32.

27. Jocelyn Létourneau (1991). *Op. cit.*, p. 18.

que la somme des petits bonheurs individuels. La communauté n'est plus une réalité antérieure à l'entreprise, comme l'étaient la paroisse, la nation, ou encore comme on feignait de le croire de l'être collectif des années 1960 et 1970, mais elle est dite dorénavant continuellement construite par le geste quotidien de milliers de petits individus, qui épargnent, empruntent ou encore achètent des REÉR chez Desjardins. La communauté des sociétaires, dans la figure individualisante, n'est rien d'autre que la communauté fictive née de l'attraction naturelle des intérêts privés.

Si l'on considère les idéaux premiers de la coopération, et non son histoire effective qui, comme on la vu, fut au départ principalement communautaire, ce passage à une communauté d'individus n'est pas nécessairement une rupture, un pied de nez aux idéaux premiers de la coopération. D'une certaine manière, il apparaît même tout à fait conforme à l'idéologie coopérative, du moins telle que la formulaient les utopistes socialistes européens ou les pionniers de Rochdale au XIX^e siècle. Ne s'agissait-il pas alors, à travers la formule « un homme un vote », de réunir à nouveau l'économie et l'homme, de faire surgir, comme le pensait Proudhon, le gouvernement de la société du lien social réel (matériel) qui unit les hommes. Contre le capitalisme qui expropriait la grande masse des individus au profit de quelques individus, il s'agissait, par la « coopération », de refaire une communauté d'intérêts, celle des individus égaux.

Le passage de Desjardins (comme celui des expériences coopératives en générale) par des identités collectives comme la paroisse, la nation ou l'être collectif du discours technocratique, apparaîtrait, à cet égard, une sorte de détour, une immaturité du mouvement dans sa capacité à vraiment faire reposer la communauté des sociétaires sur l'intérêt et la volonté de chaque contractant. Entre l'utopie première du mouvement et la communauté des individus, il aura fallu en quelque sorte un moment intermédiaire où la communauté n'était pas produite par les sociétaires mais déjà là. La figure individualisante mettrait fin à cette tension : c'est le rêve enfin réalisé d'une harmonie spontanée entre l'association et l'entreprise, car l'entreprise n'est dorénavant rien d'autre que la volonté bien comptée de chacun de ses contractants, la somme infinitésimale de ce qui reste après avoir soustrait nos différences, comme le disait Jean-Jacques Rousseau de la volonté générale.

Cette réponse n'est que partiellement vraie toutefois. L'individu des utopistes coopérateurs du XIX^e siècle n'était pas uniquement ni toujours cet individu utilitaire définissant essentiellement son bonheur à travers le taux d'intérêt. C'était aussi, chez certains, un idéal démocratique où l'individu habité par une pluralité de passions devait harmoniser son rapport à la communauté et à ses institutions par le débat démocratique.

Mais cette dimension démocratique de la coopération qui viserait à faire de la communauté des sociétaires de Desjardins un lieu où fleurit un débat sur les orientations de Desjardins comme institution et sur la société québécoise en général, personne n'en veut aujourd'hui. Ni l'entreprise institutionnalisée qui mesure sa réussite à sa croissance, ni la communauté des individus sociétaires qui définissent leur appartenance au mouvement Desjardins par le principe d'utilité, ne souhaitent ressusciter cette tension pour qu'elle devienne celle d'une délibération démocratique sur la socio-économie de la société québécoise. Pour nous en convaincre, rappelons que ce sont les instances délibératives de Desjardins, « le Mouvement », qui, lors du dernier référendum, alors que la société québécoise était à nouveau appelée à discuter de son avenir, ont sommé leurs dirigeants de se taire car les termes du débat sur l'avenir du Québec n'étaient pas clairement mesurables eu égard à l'intérêt bien compté des sociétaires comme addition d'individus.

Mais, encore ici, la figure individualisante de Desjardins ne fait-elle pas que reproduire la trame de fond de la société québécoise qui a troqué le vieux nationalisme grégaire pour un nationalisme d'intérêt en évitant ainsi, toujours, de s'interroger sur les conditions d'une construction démocratique d'une société moderne et pluraliste ?

Ne peut pas être reproduit de quelque manière que ce soit sans l'autorisation de l'éditeur, sauf pour un usage modéré autorisé en vertu de la loi des États-Unis ou de la loi applicable sur le droit d'auteur.